

Changement du type de résidence

Dans le cadre de la compétence « **ordures ménagères** » confiée à la Communauté de Communes du Montbardois par les 33 communes du périmètre communautaire, l'assemblée délibérante a fait le choix de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères depuis 2003.

Cette redevance facturée à chaque foyer prendra en considération :

- Le foyer
- Le nombre de personnes **composant ce foyer**
- Le nombre de levées du conteneur « ordures ménagères »

Afin de pouvoir mettre à jour le fichier de redevance « ordures ménagères », nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire **le plus rapidement possible**.

Faute de réponse de votre part, la tarification maximale sera appliquée.

☐ M ou ☐ Mme

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse complète du foyer :

N° Rue :

N° étage / n° appart :

Code postal : 21.....

Commune :



.....



.....

Adresse de facturation (si différente) :

N° Rue :

N° étage / n° appart :

Code postal : Commune :

Type de résidence (après modification) : ☐ Principale ☐ Secondaire

Date de changement du type de résidence :

Composition du foyer :

En cas de changement de résidence principale en secondaire, vous devrez mettre à l'appui un **justificatif de domicile** afin de valider votre changement de type de résidence (bail, état des lieux, attestation d'achat).

Merci de retourner ce formulaire complété et accompagné des justificatifs au bureau Environnement de la Communauté de Communes ou via le formulaire de contact du site internet : <https://www.cc-montbardois.fr/les-dechets/>